

Les archives d'émissions de radio et de télévision au réseau français de la Société Radio-Canada

Le centre de production du réseau français est situé à Montréal dans l'édifice connu sous le nom de Maison de Radio-Canada. Il est sous la direction de deux vice-présidences : télévision française et radio française, lesquelles relèvent du siège social situé à Ottawa. Les archives d'émissions sont sous la responsabilité du secteur télévision, dans l'ordre hiérarchique suivant : la Direction des Approvisionnements et Services comprend le Service des ressources documentaires lequel chapeaute les archives d'émissions de radio et de télévision et la bibliothèque.

Les archives du réseau français ont commencé à se structurer en 1963 sous le nom d'archives de programmes relevant des Services généraux. Avec les années et les changements d'organigrammes, elles furent assimilées aux Ressources humaines, puis aux Communications, puis aux Affaires générales avant d'être reprises par les Approvisionnements et Services.

Avant 1963, les réalisateurs radio et télévision avaient tendance à conserver dans leurs bureaux les rubans et bobines de leurs propres émissions. Après un certain temps, le manque d'espace les obligea à songer à un lieu d'archivage bien organisé. En janvier 1964, le manuel de gestion présentait la politique de la Société Radio-Canada sur la conservation et l'aliénation des enregistrements de télévision sur films, ce que l'on appelait les cinégrammes. Le Service du film était mandaté pour appliquer cette politique, à savoir d'« assurer la conservation adéquate des émissions retenues et l'aliénation des autres » ; dans ce dernier cas, l'approbation du directeur de la télévision était nécessaire¹.

Sélection pour archivage

Cette politique énumère les catégories et critères de sélection des enregistrements télévision à des fins d'archivage.

Quatre catégories sont retenues :

1. *Sociologique* : la télévision comme activité majeure dans la vie des Canadiens, venant en troisième lieu après le sommeil et le travail.

2. *Historique* : la télévision est l'actualité ; non seulement illustre-t-elle l'histoire en montrant l'actualité, mais elle devient elle-même un événement historique.
3. *Artistique* : la télévision est un médium d'expression créatrice ; elle absorbe les meilleurs talents canadiens.
4. *Référence* : des émissions seront retenues à des fins de référence, d'étude et d'analyse. Ce qui place cette quatrième catégorie à part des trois autres.

Dans la catégorie *sociologique*, les émissions sont retenues selon une grille élaborée pour éviter l'arbitraire et les choix subjectifs.

TABLEAU 1
Grille de sélection
pour émissions de catégorie sociologique

Fréquence des émissions	Quantité retenue
Quotidienne	6 par an
Hebdomadaire (52/an)	4 par an
Hebdomadaire (39/an)	3 par an
Hebdomadaire (26/an)	2 par an
Hebdomadaire (13/an)	1 par an
Moins fréquentes	1 par an

Dans la catégorie *historique*, sont conservées des émissions pour leur valeur permanente ou à long terme, reflétant l'histoire de la télédiffusion de Radio-Canada, la naissance, la vie et la mort des émissions ; l'histoire canadienne reflétée par les événements contemporains antérieurs et les biographies ; l'histoire mondiale selon les mêmes critères que précédemment mais considérés dans une optique internationale.

Dans la catégorie *artistique*, le choix se porte sur une production télévisuelle dont l'excellence des divers éléments la composant en fait un produit de grande valeur, justifiant l'attribution d'un prix national ou international.

La catégorie de *référence* regroupe des émissions qui pourront être éliminées plus tard, lorsqu'on en aura tiré tout l'enseignement que leur mise en chantier aura apporté à l'équipe de production².

1. Radio-Canada, Manuel de régie, référence 7.3.4-1 en vigueur le 1er janvier 1964, *Conservation et destruction des enregistrements de télévision sur film*.

2. *Ibid.*, *Enregistrements de télévision. Catégories d'émissions à conserver et critères de sélection*.